Eléments remarquables au titre de l'alinéa 7 de l'article L 123-1 du Code de l'urbanisme :

- délimitation des zones
- Npu dénomination de la zone
- emplacement réservé
- espaces boisés classés
- espaces boisés
- élément bâti
- ensemble bâti (propriété)
- ensemble urbain (venelle, hameau)
- petit patrimoine (puits, moulin, croix de mission, mare, rivault...)
- élément remarquable (mur, pilier...)
- haie remarquable
- arbre isolé remarquable
- boisement remarquable

Au titre de l'article L 123-3-1 du Code de l'urbanisme :

bâtiments agricoles, qui en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole

Commune de **BONNES** (86)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique de zonage **3/3**

- zoom sur le bourg -

élaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrit le 10/07/2007

arrêté par délibération du 02 Février 2010

approuvé par délibération du 01 Février 2011

vu pour être annexé à la délibération
Monsieur le Maire :

fond :
commune sur fond cadastral

Echelle : 1/2 500

atelierurbanova urbanisme & architecture

Nathalie Raud Cohen • Architecte D.P.L.G • Urbaniste

La Crépinière, 79200 La Crèche • urbanova@wanadoo.fr • tél 05 49 04 63 67 / 06 74 92 57 74 • fax 05 49 09 67 58

N° de SIRET : 379 149 570 00026 - code APE : 7112 Z

Eve LAGLEYZE Urbaniste-Environnementaliste
8 rue Crémeau
79000 NIORT
Téléphone 06 86 44 30 45
eve.lagleyze@gmail.com

GENIPLANT, Christophe Montil, ingénieur paysagiste
Les Noues, 79300 BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE
tel : 05.49.65.88.23, fax : 05.49.65.88.07
geniplant@wanadoo.fr